
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

Le vendredi 29 septembre 2017, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 15 septembre 2017, s'est réuni salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Philippe Bas.

Étaient présents :

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Monsieur Frédéric Bastian, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillatre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Nicole Godard, Madame Sylvie Gâté, Madame Anne Harel, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebacheley, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison, Monsieur Bernard Tréhet, Monsieur Michel de Beauhoudrey, Monsieur Pierre de Castellane.

Étaient excusés :

.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Patricia Lecomte procuration à Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand procuration à Monsieur Serge Deslandes.

Secrétaire de séance :

Mme Adèle Hommet-Lelièvre.

* * *

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 29 septembre 2017

Service instructeur	:	Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction de la mer et des ports Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire
Titre du rapport	:	Bilans d'activité 2016 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg Maupertus et société publique d'exploitation portuaire de la Manche
Rapporteur	:	Monsieur François Brière
Commission	:	Administration et finances

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-La-Hougue et Portbail à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CG.2014-12-11.3-14 du 11 décembre 2014 autorisant le Département de la Manche à conclure un affermage avec la Compagnie Maritime Anglo-Normande pour l'exploitation des liaisons maritimes à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de cinq ans ferme renouvelable deux ans de plus ;

Vu la délibération CD.2015-06-12.3-2 du 12 juin 2015 approuvant la convention de délégation par affermage du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2021, entre le Département et la Société d'Exploitation Cherbourg Maupertus Aérodrome.

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2016 de différentes délégations de service public (DSP) concernant :

- les liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes ;
- l'aéroport de Cherbourg-Maupertus ;
- la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

3 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA MANCHE : les DSP des ports de Saint-Vaast-La-Hougue et Portbail

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la Société Publique Locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour exploiter et gérer l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-La-Hougue et Portbail, en y associant les communes de Saint-Vaast-La-Hougue et Portbail.

La Société Publique Locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et de l'écluse (Saint-Vaast-La-Hougue) ;
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaines amarrages.... ;
- des terre-pleins et des différents quais ;
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...) ;
- des services aux usagers.

Les rapports annuels de Délégation de Service Public 2016 sont remis par la SPL, titulaire de la DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

La synthèse consolidée est la suivante :

A-Statistiques de fréquentation

	Saint-Vaast		Portbail	
	2015	2016	2015	2016
Contrats annuels	6 530	6 533	2 100	2 888
nombre de nuitées visiteurs	5 966	5 310	3 470	1 955
Nombre bateaux pêche	37	39	3	3

La baisse de fréquentation des visiteurs, pour Saint-Vaast-La-Hougue, en 2016, s'explique par une météo peu clémente, pour Portbail par les importants aménagements entrepris en 2016.

B-Chiffre d'affaire par activités

	CA HT 2016	CA HT 2015	Différence
Port Saint-Vaast	1 700 564 €	1 811 604 €	-6,13 %
- plaisance	914 769 €	941 983 €	-2,89 %
- pêche (vente de carburant)	777 022 €	856 245 €	-9,25 %
- commerce (Tatihou)	8 773 €	13 376 €	-34,41 %
Port de Portbail	164 646 €	119 073 €	+ 38,27 %
- plaisance	164 646 €	119 073 €	+ 38,27 %
- pêche	-	-	-
TOTAL SPL	1 865 210 €	1 930 677 €	-3,39 %

C-Travaux réalisés en 2016

1- les travaux sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue :

- marché gasoil pour la pêche ;
- appel à candidature pour l'exploitation du restaurant La Marina ;
- remplacement d'un collecteur d'huiles et bidons usagés ;
- remplacement des pontons F et K ;
- rejointoiement des quais ;

- remise en état de la cale James Philips ;
- organisation de l'arrivée du Tour des Ports de la Manche ;
- présence dans les salons nautiques.

2- les travaux sur le port de Portbail :

En 2016, le conseil d'administration a décidé de faire procéder, dans le port de Portbail à des travaux majeurs de grande ampleur avec son désensablement et l'aménagement de nouveaux pontons et catways, pour le valoriser et le développer, en augmentant la capacité d'accueil de 220 à 310 places (35 sur mouillages et 275 sur pontons échouables).

D - Conclusion

Au regard, des prestations, de la gestion et des travaux entrepris, les objectifs fixés dans les DSP sont globalement atteints sachant que l'équilibre financier de la société publique locale des ports de la Manche est fragile (+ 22 682 €).

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte de la présentation du rapport annuel 2016 :

- de la compagnie maritime anglo-normande et de la recette de 28 994 € au titre du trop-perçu pour l'année 2016 ;
- de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport et la recette de 159 377 € au titre de la redevance variable de l'année 2016 ;
- de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
77.823.7788.680.0.441	28 994,00
75.63.757.680.0.441	159 377,00

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CD.2017-09-29.1-3 - Bilans d'activité 2016 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg Maupertus et société publique d'exploitation portuaire de la Manche
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de sa commission de l'administration et des finances,

Le conseil départemental prend acte de la présentation du bilan d'activité 2016 :

- de la compagnie maritime anglo-normande et de la recette de 28 994 € au titre du trop-perçu pour l'année 2016,

Étant précisé qu'il convient de lire page 3 du rapport une augmentation de trafic des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes de 2,9 % et non 8,8 % ;

- de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport et de la recette de 159 377 € au titre de la redevance variable de l'année 2016 ;

- de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 54

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 29 septembre 2017



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20170929-lmc1937833-DE-1-1

Date envoi préfecture : 05/10/17

Date AR préfecture : 05/10/17

Date de publication : 09/10/17